

République Française
Département de la Meuse
Arrondissement de BAR-LE-DUC
Commune de Tronville-en-Barrois

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Tronville-en-Barrois

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Date de la convocation : 11 Décembre 2020

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt, le dix-sept Décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Daniel BRIAT, maire.

Présents : BARBIERI Claudine, BOUQUET Sabine, BRIAT Daniel, CAUSIN Coralie, COLSON Cynthia, GRUAUX Enzo, GUILLAUME Louis, HUMBERT Christell, HUSSON Régis, LEBLANC Gérard, PAUL Jacky, POSSIEN Christophe, UZUN Sinan

Représentés : DUBOY ISABELLE par CAUSIN Coralie, VARNIER Cathie par BOUQUET Sabine

Secrétaire : Monsieur GRUAUX Enzo

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2020_27 - Aménagement RD 120A - Amendes de police

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	15	15	0	0	0

Après présentation du projet d'aménagement sécuritaire de la rue de l'Ornain par le bureau d'études S.E.T.R.S. SASU 55000 L'ISLE EN RIGAULT, le conseil municipal approuve le projet pour un montant de 60 603,50 € H.T. L'ensemble de ces travaux seront réalisés sur l'exercice budgétaire 2021.

Pour ce projet, le conseil municipal :

- approuve le plan de financement et décide de solliciter une subvention D.E.T.R. (auprès des services de l'Etat), une aide au titre des amendes de police ainsi qu'une subvention auprès du GIP Objectif Meuse.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses

Maîtrise d'œuvre		4 175, 00 € H.T.
Travaux		56 428,50 € H.T.
	TOTAL H.T.	60 603,50 € H.T.

Recettes

Autofinancement	25 %	15 150,88 € H.T.
D.E.T.R.	40 %	24 241,40 € H.T.
Amendes de Police	15 %	9 090,53 € H.T.
GIP Objectif Meuse	20 %	12 120,70 € H.T.
	TOTAL H.T.	60 603,50 € H.T.

- autorise le maire ou l'adjoint aux finances à déposer et à signer tous documents relatifs à ce projet.

2020_28 - Suppression / créations de poste - Modification du tableau des effectifs

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	15	15	0	0	0

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Suite à la mise en disponibilité d'un agent spécialisé des écoles maternelles pour convenance personnelle, il convenait d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'une ATSEM actuellement en poste.

Après l'avis favorable du Comité Technique de Centre de Gestion de la Meuse en date du 07/12/2020,

Le Conseil Municipal,

DECIDE :

1. La suppression d'un emploi d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à 30h00,
2. La création d'un emploi d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à 35h00,

MODIFIE le tableau des effectifs de la façon suivante :

1. Suppression d'un emploi d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet à 30h00 à compter du 08/12/2020.
2. Création d'un emploi d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à 35h00 au 08/12/2020.

2020_29 - Achat terrain

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	15	15	0	0	0

En date du 07/12/2020, Mr Axel KACEM et Mme Coralie WIETRICH résidant 2 voie communale dite de Pilviteuil 55000 BAR LE DUC ont adressé à la commune une demande d'acquisition de la parcelle cadastrée AM 54 Au Lobriot 55310 TRONVILLE EN BARROIS d'une superficie de 13a54.

Après délibération le conseil municipal :

1. Autorise la vente de la parcelle cadastrée AM 54 AU LOBRIOT d'une superficie de 13a54 à Mr Axel KACEM et Mme Coralie WIETRICH au prix de vente de 8 124 €.
2. Autorise Mr le Maire ou l'adjoint aux finances à signer tous documents relatifs à cette vente.
3. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acheteur.

2020_30 - Vente terrain

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	15	15	0	0	0

Suite à la proposition de Mme Marguerite COIRNOT de vendre son terrain cadastré AD234 La Voie Marchande 55310 Tronville en Barrois à la commune :

Après délibération le conseil municipal :

4. Approuve l'achat par la commune du terrain cadastrée AD 234 La Voie Marchande d'une superficie de 6ares 80 ca et 7ares 60 ca soit 14ares 40 ca au total, à Mme Marguerite COIRNOT résidant 41 grande rue 55310 TRONVILLE EN BARROIS au prix de 6 € le m2 soit un prix d'acquisition de 8 640 €. Les frais de notaire sont à la charge de la commune.
5. Autorise Mr le Maire ou l'adjoint aux finances à signer tous documents relatifs à cette acquisition

2020_31 - Prix de vente division impasse des coopérateurs
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	15	12	2	1	0

En date du 27/11/2020, le conseil municipal a validé la division de l'impasse des coopérateurs pour une surface de 48 m2, le déclassement dans le domaine privé et la mise en vente de cette division à Mr Francis BRIAT.

Après délibération le conseil municipal :

- Autorise la vente de cette division pour une superficie de 48 m2 à Mr Francis BRIAT au prix de 6 € le m2 soit un prix de vente de 288 €. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acheteur.
- Autorise Mr le Maire à déposer le dossier auprès du notaire lors du retour du document d'arpentage des services du cadastre
- Autorise Mr le Maire ou l'adjoint aux finances à signer tous documents relatifs à cette vente

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

2020_32 - Mercredis récréatifs

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	15	15	0	0	0

Suite à la mise en place d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les mercredis récréatifs depuis le 04 novembre 2020,

Après délibération le conseil municipal :

6. valide la poursuite des mercredis récréatifs du 01/01/2021 au 31/12/2021.
7. reconduit les modalités et tarifs d'inscriptions votés par délibération en date du 08/10/2020
8. autorise d'établir la déclaration d'ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les mercredis auprès de la DDCSPP du 01/01/2021 au 31/12/2021
9. autorise la signature de la convention activités périscolaires avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse 01/01/2021 au 31/12/2021
10. autorise Mr le Maire à signer tous documents correspondants à ce service.

Questions diverses

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00 .

Fait à Tronville-en-Barrois, les jours, mois et an susdits

Le maire,

